

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 MAI 2018

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni en mairie le lundi 28 mai 2018 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : M. PITON. Mmes LE BERRE. LE GARREC. LÉON. M. DONVAL
MM. MAUBIAN. JACQUEMARD. PONCELET. Mme HOAREAU
MM. BYA et LE GUEN

Elu secrétaire de séance : Cédric PONCELET

Excusés : Nathalie CORNEC (pouvoir à Serge DONVAL), Yvon POULIQUEN (pouvoir à Jean Jacques PITON), Guillaume ABALAIN (pouvoir à Marie-Pierre LE BERRE)

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Marie-Pierre LE BERRE, adjointe aux finances et Emmanuelle LE GARREC, adjointe en charge des relations avec les associations présentent au conseil le compte-rendu de la commission des finances concernant l'attribution des subventions pour 2018.

L'enveloppe globale votée au budget primitif 2018 est de 25 000 €.

Le Conseil Municipal attribue donc les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2018
Amicale Laïque	840
APE Ecole publique	1 771
Association Don Bosco	800
Association Livres et Culture	195
Association Ploudiry/Sizun handball	1 700
A Tout Art	200
Club de gym de La Martyre	420
Croix Rouge	80
Ecole St Joseph OGEC	17 920
Ecole St Joseph APEL	736
Secours Catholique	80
TOTAL	24 742

Le montant total s'élève à 24 742 €

Accord du conseil à l'unanimité.

Jean Charles JACQUEMARD s'abstient de tout vote, étant partie prenante dans deux des associations précitées.

Concernant le club de hand, il est signalé un manque de diffusion d'informations pour le bulletin municipal de Ploudiry alors que la commune est le plus grand contributeur financier.

3) PRIX DU REPAS A LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le maire rappelle que l'article 82 de la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a modifié le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires et permet désormais aux collectivités territoriales de déterminer elles-mêmes le prix de la cantine scolaire.

Il rappelle au conseil les différents tarifs appliqués pour l'an passé au restaurant scolaire.

La commission des finances propose d'augmenter les tarifs de 1.5 % pour l'année scolaire 2018-2019.

- 3.55 € pour les enfants domiciliés à Ploudiry et La Martyre, sous condition de l'application d'une convention signée par la commune de La Martyre fixant le montant de sa participation.
- 4.81 € pour les enfants extérieurs à ces communes, pour les enfants domiciliés à Loc Eguiner et Tréflévénez, le tarif s'applique avec déduction de la participation des communes fixée par convention annuelle.
- 5.60 € pour les repas adultes.
- 1.21 € pour les repas PAI

Les repas des stagiaires non gratifiés intervenant à la mairie ou à l'école sont gracieusement offerts en contrepartie du travail fourni.

Ces tarifs prendront effet au 3 septembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil, à l'unanimité, souscrit à cette proposition

Le conseil décide de reconduire la participation de Ploudiry à La Martyre pour un montant de 1.95 € par repas.

4) EGLISE : AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE N° 2

Dans le but de financer le programme de la tranche conditionnelle n° 2 pour l'église, un emprunt à court terme avance sur subvention et FCTVA de 400 000 € est à prévoir :

Le Maire sollicite l'accord du conseil pour contractualiser avec l'organisme bancaire qui aura présenté les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- autorise le maire à contacter les différentes banques
- à contractualiser les différents emprunts aux meilleurs taux
- à signer les différents documents relatifs à ces transactions

Accord du Conseil à l'unanimité.

Le maire fait un point sur les subventions relatives à l'église notamment celles émanant du conseil départemental. Il fait part des démarches auprès des élus départementaux, de la majorité et de l'opposition. Une réflexion sera à mener sur la réalisation de la 2^{ème} phase.

5) AVENANTS POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A L'EGLISE

Au démontage de la charpente et de la sablière, les entreprises ART et CRUARD ont découvert dans les murs de soutènement, des poteaux bois encastrés dans la maçonnerie. Le remplacement des 10 poteaux et le traitement du mûre aux endroits infectés, nécessitent deux avenants détaillés comme suit :

Avenant n° 2 pour l'entreprise ART

Il concerne des travaux de maçonnerie en accompagnement des travaux de charpente en dépose et repose de poteaux bois encastrés dans la maçonnerie des gouttereaux de la nef pour un montant de 19 797.73 € HT.

Les travaux concernent également le comblement par maçonnerie de briques des vides en sous œuvre suite à la disparition/dégradation des sablières pour un montant 1 488.72 € HT soit un montant total de l'avenant n° 2 de 21 286.45 € HT soit 25 543.74 € TTC.

Avenant n° 1 pour l'entreprise CRUARD

Il concerne des travaux supplémentaires de traitement du mérule et de fourniture et pose de potelets en chêne en remplacement des anciens découverts reliant la tête de colonne pierre à l'entrait haut du bas-côté, compris évacuation des anciens en place.

Le montant des travaux s'élève à 10 139.34 € HT soit 11 153.27 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer ces avenants.

Pour la tranche conditionnelle n°3, il est nécessaire d'anticiper le montant des travaux en incluant la partie du transept qui regarde vers la nef et qui ne serait donc pas impliquée dans la phase 2.

Travaux supplémentaires dans la phase 1 qu'on ne retrouvera pas dans la phase 2.

Actuellement, la Drac finance à hauteur de 50 %, mais pour la TC n°3, le financement passera à 55 % si Région finance 15 % soit 70 % entre les deux partenaires. Ce sont des fonds supplémentaires attribués par le Ministère de la Culture sur des crédits 2019.

Montant prévisionnel de la TC n° 3 : 267 000

Report des travaux assainissement en TC 3 (25 000 €) + travaux transept + ardoises : 132 000 € soit un montant total de 425 000 €. Il est aussi prioritaire de prévoir le montant des actualisations des prix. Un avenant sera pris lors de la prochaine séance avec les montants exacts.

Le maire rappelle la visite du chantier jusqu'au 2^{ème} étage de l'échafaudage le samedi 2 juin de 10 h à 12 h.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre du programme voirie 2018, la commune de Ploudiry envisage des travaux de sécurisation de la circulation piétonne rue de La Fabrique (de l'entrée de l'agglomération jusqu'à l'accès à l'école maternelle publique).

Les travaux sont estimés à 53 825 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil valide le projet et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil Départemental relative à la répartition du produit des amendes de police.

Suivant le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SOLLICITE DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	53 825	10 000
DETR	53 825	0
MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE		43 825
TOTAL		53 825

Le maire précise que pour les subventions relatives aux travaux de l'école : refus pour la DETR, Dossier complet pour la DSIL sans accord de subvention à ce jour.

Travaux du bas bourg : entre le 20 juin et le 11 juillet

7) RAPPORT SUR L'EAU

Le Maire présente au conseil le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau édité par le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers relatifs à la gestion du service de l'eau sur les communes de Ploudiry, La Martyre et de Loc-Eguiner.

En 2017, 161 839 m³ d'eau ont été distribués sur le Plateau pour 959 abonnés sur un linéaire de 106.85 kms.

Les recettes d'exploitation de 2017 s'élèvent à 236 502 € et proviennent de la distribution de l'eau et des prestations techniques.

L'état de la dette s'élève à 552 870.46 € au 31 décembre 2017.

Durant l'année 2017, l'eau a présenté une bonne qualité bactériologique.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Jean-Michel BYA pose la question sur la station d'épuration : 1 500 équivalents / habitants lui semble trop juste. Il est rappelé que c'est uniquement la population agglomérée qui est concernée.

8) DELIBERATIONS DIVERSES

Délégation de signature

Le Maire de PLOUDIRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 2 mars 2014, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection et à l'installation de **Madame LE BERRE Marie-Pierre au poste d'adjointe au maire.**

Vu la délibération du 7 avril 2014 relative à la délégation d'attribution du conseil municipal au maire,

Vu le conseil municipal en date du 18 septembre 2017, suite à la démission de Monsieur René Roué acceptée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 11 septembre 2017,

Vu la nécessité de désigner un adjoint pour signer tous documents en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jean-Jacques PITON, Maire,

Le conseil municipal donne délégation à Madame LE BERRE Marie-Pierre, adjointe au maire, pour signer tout document en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Jean Jacques PITON, maire.

Un arrêté sera pris en ce sens.

9) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Jurés d'Assises

Pour la commune de PLOUDIRY

PIART David

GONCALVEZ Odile

Pour la commune de Lanneuffret

PICART Valérie

b) Congrès des maires à Paris les 20, 21 et 22 novembre 2018

S'inscrire pour le 22 juin 2018

c) Tour de France

Décoration du bourg avec des vélos décorés de jardinières fleuries. Le maire propose de les installer mercredi soir à 20 h sur l'itinéraire du passage du tour et à chaque entrée de bourg.

Banderole à fixer sur l'église.

Les carrières LAGADEC participent à hauteur de 100 € pour un montant de 288 €.

Sécurité : les agriculteurs fournissent des engins agricoles à chaque carrefour mais la gendarmerie sollicite la commune pour trouver des bénévoles.

d) Charte Y'a da Brezhoneg

La signature de la charte a eu lieu lors d'une cérémonie à La Martyre le vendredi 18 mai 2018.

Démarche pour la création d'une filière bilingue. Rdv avec Madame Vaillant le 25 juin

e) Fibre optique

Il convient de mettre un n° à chaque boîte aux lettres même en campagne

f) lotissement

Il convient de trouver un nom pour la rue du lotissement.

Une commission Lotissement se réunira prochainement.

g) Travaux de peinture à la mairie et de voirie

Les travaux vont débiter prochainement

h) Règlement de la salle communale

Le maire propose une réflexion sur le règlement par rapport à l'interdiction d'utiliser les biligs.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée.

Le conseil décide de ne pas modifier le règlement.

i) Exposition de tableaux dans la salle de conseil

Un tableau offert par Jean-Charles JACQUEMARD sera exposé dans la salle de conseil ainsi qu'un croquis de Fons de Kort et un tableau de Jean Mingam

j) PLUi

Jean-Michel BYA rend compte de la réunion qui s'est tenue ce matin. La CCPLD devra prendre une délibération

k) planning

Prochain conseil municipal le lundi 2 juillet

Commission lotissement à prévoir en juin

Commission urbanisme, PLui à prévoir en juin

Commission Patrimoine, tourisme à prévoir après l'été

l) commission enfance jeunesse

Emmanuelle présente un compte rendu de la commission enfance jeunesse

Les camps sont tous pratiquement complets ; demandes de communes extérieures ;

Activités sport été : Gilles fait le plein

L'ALSH passe de 50 à 58 places.

m) manifestations

Remise du chèque pour les crêpes ; Il sera remis samedi midi par l'association Mein Ha Diri

Marché de locavor : jeudi 31 mai à 18 h ; un bilan sera réalisé à cette occasion. Faire un article dans le prochain bulletin.

Journée citoyenne le 9 juin

Inauguration du kanndi le 9 juin

n) devenir du Goupil

Guillaume Maubian pose la question sur l'intérêt d'une épicerie anti-gaspillage sur la commune.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée ;

Question : que va devenir le goupil dans quelques années ?

Comment motiver la population ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00